

Construire son plan d'actions de prévention des risques psycho-sociaux

Contexte

L'évaluation et la prévention des risques psychosociaux s'inscrivent dans le cadre de l'obligation de l'employeur d'assurer la santé et la sécurité de ses agents ; ce qui implique une démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels inhérents à l'activité. Mais, les risques psychosociaux sont complexes à appréhender du fait de leur dimension multifactorielle et de leur impact variable d'un individu à l'autre. Conduire une démarche de prévention efficace requiert une approche collective et globale, la mise en oeuvre d'outils diagnostiques adaptés et la définition d'un plan d'actions d'amélioration à plusieurs niveaux et sur quatre axes principaux. Cette formation accompagnera les équipes projet RPS et tout acteur impliqué dans la prévention des risques psychosociaux au travail.

Objectifs

- **Faire l'état des lieux** quant à la mise en oeuvre de la démarche de prévention des RPS dans sa structure
- **Connaitre** la méthodologie pour construire un plan d'actions de prévention des RPS : 1/ définir des actions concrètes, 2/ prioriser les actions et intégrer l'analyse dans le DUERP, 3/ suivre et réajuster le plan d'actions
- **Pérenniser** la démarche de prévention des RPS et l'intégrer dans une démarche Qualité de vie au travail

Renseignements complémentaires

Binôme minimum obligatoire par établissement

Programme

- Etat des lieux du déploiement de la démarche de prévention des risques psychosociaux et rappel en mémoire des éléments conceptuels et méthodologiques indispensables sur les risques psychosociaux et la démarche de prévention
- L'élaboration d'un plan d'actions de prévention des RPS : les 4 axes possibles - 3 niveau de prévention - La priorisation des actions d'un plan
- Synthétiser et formaliser l'analyse des RPS par l'intégration dans le DUERP
- Le suivi du plan d'actions de prévention : les indicateurs de suivi des actions, le tableau de bord
- Pérenniser la démarche et l'intégrer dans la démarche de qualité de vie au travail - Elaborer un Plan d'actions pour le déploiement de la démarche de prévention des RPS dans sa structure

Public

Etablissements ayant déjà engagé une démarche RPS et souhaitant affiner, ajuster, formaliser un plan d'actions opérationnel : Equipe projet RPS ou tout acteur impliqué dans la mise en place d'une démarche de prévention des RPS

Exercice

2019

Code de formation

F.GRATUITE

Nature

AFR

Organisé par

Antidote Expertise

Durée

21 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences